

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 58 (1961)
Heft: 7

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE



XVIII^e Congrès international d'apiculture, Madrid du 25 au 30 septembre 1961

Le Congrès international d'apiculture, dont le dernier s'est tenu à Rome en 1959, aura lieu cette année à Madrid, du lundi 26 au samedi 30 septembre 1961. Organisé par le Syndicat national de l'élevage, Huertas 26, Madrid 14, cette importante manifestation promet, comme ses devancières, d'être particulièrement enrichissante pour les participants. C'est une occasion unique, pour les apiculteurs du monde entier, d'entrer en contact, d'échanger leurs vues et de travailler en commun pour une apiculture toujours plus prospère.

Nous avons reçu de l'agence de voyages « Wagons-Lits Cook » une offre particulièrement avantageuse et alléchante. Nous espérons que nombreux seront les apiculteurs qui profiteront de cette occasion pour s'offrir, ainsi qu'à leur épouse, un baptême de l'air et visiter Madrid, la prestigieuse capitale de l'Espagne. Voici ce qui nous est proposé :

Dimanche 24 septembre — Genève : Au début de l'après-midi départ en avion, classe touriste, à destination de Madrid ; Madrid : Arrivée le soir. Réception à l'aéroport et transfert à l'Hôtel International. Logement.

Du lundi 25 septembre au samedi 30 septembre — Madrid : Séjour libre. Logement en chambres à deux lits, sans bain, et petit déjeuner seulement. Durant ce séjour, deux excursions : 1. *Excursion d'une demi-journée* : visite de la ville, en autocar avec guide. 2. *Excursion d'une journée à l'Escurial* en autocar avec guide, avec déjeuner à l'Hôtel Felipe.

Dimanche 1er octobre — Madrid : Petit déjeuner à l'hôtel. Le matin transfert à l'aéroport. Envol à destination de Genève. Genève : Arrivée au début de l'après-midi.

Prix : Fr. 464.— par personne.

A cette somme il faudra ajouter comme dépense :

- a) Carte du congrès, 1200 pesetas par congressiste et 800 pesetas pour les personnes accompagnantes. La carte du congrès donne droit d'assister à toutes les conférences, présentation de films apicoles, réceptions, manifestations folkloriques, excursions et visites de ruchers et aux publications que seront éditées à l'occasion du congrès. Les personnes accompagnantes auront les mêmes droits que les congressistes avec la seule différence qu'elles ne recevront pas de publications.
- b) Dîners et soupers qui seront à des prix très raisonnables.

PROGRAMME DU CONGRÈS

Lundi 25 septembre : Session inaugurale. Rapport. L'apiculture en Espagne.

Mardi 26 septembre : Maladies des abeilles. Insecticides.

Mercredi 27 septembre : Races d'abeilles. Plantes mellifères. Pollinisation.

Jeudi 28 septembre : Excursions et visites de ruchers.

Vendredi 29 septembre : Produits du rucher. Commercialisation du miel.

Législation.

Samedi 30 septembre : Session de l'Apimondia. Session plénière du congrès.
Rapport.

Les apiculteurs qui désirent participer à ce congrès sont priés :

1. De s'inscrire, d'ici le *15 août 1961, dernier délai*, à l'agence de voyages WAGONS-LITS COOK, Genève, en versant la somme de 100 fr. par personne au compte de chèques postaux I 12 888 - Genève.
2. D'indiquer en même temps à M. Paul Meunier, président de la SAR, Martigny-Bourg, le nombre de cartes à 1200 pesetas et 800 pesetas qu'il y aura lieu de réserver. Le paiement de ces cartes se fera à Madrid en pesetas.

Passeport (valable sans visa) exigé.

Change actuel : 100 pesetas = 7 fr. 35.

L'heure du départ et le lieu du rendez-vous seront fixés ultérieurement.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à M. Paul Meunier, président, Martigny-Bourg. Pour le comité, le secrétaire : *Paul Zimmermann*.

Avis administratif

Nouveau conférencier de la Romande à ajouter à la liste :
M. Maurice Subilia, chemin du Grey, 15, *Lausanne*.

Sombre croquis saisonnier

Noir reste l'horizon coupé à de rares intervalles par un chaud rayon de soleil. Avec une grande insistance depuis plusieurs semaines, à tour de rôle la pluie, le froid, la neige, la gelée règnent en maîtres. Une nouvelle fois l'agriculteur de plaine, comme aussi du reste celui de la montagne, ont dû courber l'échine ; le premier ne peut engranger ses fénaisons et les pâturages du second, recouverts de neige, ont obligé le troupeau à la réclusion, avec parfois même une grange sans fourrage !

Et notre apiculture, privée elle aussi des bienfaisants rayons du soleil, de la chaleur indispensable à nos abeilles et à nos fleurs, quelle est sa situation ce 13 juin 1961 ? Catastrophique à la montagne et mauvaise en plaine, telle paraît être la réponse à donner. Si le rucher de plaine a bénéficié d'un temps clément au début de la floraison printanière et qu'une certaine quantité de nectar maintient la vie des colonies, à la montagne, par contre, le nombre des journées de récolte est si restreint que, sans l'aide de l'apiculteur, les colonies meurent de faim. Et sans trêve la radio nous annonce de nouvelles perturbations. Que disent les apiculteurs ? Pour atteindre mon rucher, ma femme m'a acheté une paire de bottes, nous disait l'un d'eux, car le terrain et l'herbe continuellement ruisselants d'eau justifient cette acquisition. Et toi, avec ta caisse sous le bras, où vas-tu ? C'est mon dix-neuvième

essaim que je vais placer deux jours en cave en attendant d'en tirer parti d'une manière ou d'une autre. C'est avec une véritable appréhension que je monte au rucher, presque certain d'y trouver, soit dans l'herbe ou sur les sapins, de formidables masses désertant le logis devenu trop petit et probablement insuffisamment garni de miel. Et toi encore, vieux mouchier, que devient ton rucher ? Il doit lutter contre trois fléaux : la grande misère constatée dans les souches, la surabondance des essaims et l'invasion des souris qui probablement ne se plaisent guère dans les prairies détrempées et se réfugient dans les endroits secs et tempérés. Et vous jeune homme, que dites-vous de l'apiculture ? Ma femme est navrée car les sacs de sucre disparaissent avec rapidité, seul moyen à notre disposition pour maintenir la vie au rucher. Tel est le reflet de la situation actuellement à l'altitude de 1000 mètres environ.

L'essaimage excessif constaté à l'altitude paraît avoir été provoqué par les motifs suivants :

Sous l'influence d'un temps doux et très clément en mars et début avril, le rucher montagnard s'est rapidement développé et une importante force en réserve était prête pour l'assaut des prairies. Quelques rares journées mises à part, le départ de cet assaut fut continuellement contrarié et, ces forces concentrées, non utilisées et confinées à l'intérieur des ruches ont finalement trouvé leur explosion sous forme d'essaims durant les rares journées de mai et de juin ensoleillées ou partiellement ensoleillées. Et actuellement, malgré l'inclémence du temps, le développement de la floraison de nos prairies se poursuit sous la pluie sans profit pour nos abeilles.

Est-ce une raison pour nous décourager, pour ronchonner, pour jeter le manche après la cognée ? Nullement, le découragement ne mène à rien. Comme l'agriculteur, apprenons à courber l'échine en nous souvenant qu'après la pluie le soleil réapparaîtra et chaque chose retrouvera sa beauté et sa valeur. En faisant appel à nos souvenirs, nous notons l'année 1933. Au 1er juillet, le rucher était menacé de famine et 1933 est classée parmi les années de forte récolte. En dépit d'un sombre présent, l'espoir subsiste et la nature qui réduit à néant tant de richesses, se charge aussi parfois de rétablir rapidement la situation.

Sous le poids de la neige, l'herbe de nos prairies jurassiennes était couchée et la floraison paraissait avoir complètement disparu. Triste paysage de mai ! Sous l'effet d'un bon soleil, en 48 heures dame nature avait tout métamorphosé et chaque chose se trouvait à sa place. Avec une vigueur accrue, des trochets de myosotis, des dents-de-lion, des trolles d'Europe avaient relevé fièrement la tête et affirmaient à nouveau leur désir de vivre, de remplir leur rôle.

Exemple merveilleux de lutte donné au bord du chemin par de modestes fleurs des champs, puisses-tu être remarqué et suivi par les continuels ronchonneurs que nous sommes. G. Matthey.

Procès-verbal de la 85^e assemblée des délégués tenue à Lausanne le 11 mars 1961

La séance est ouverte à 10 h. 20 par M. Paul Meunier, président central, qui souhaite à chacun une cordiale bienvenue. Il espère que les délibérations seront empreintes de la plus franche amitié. Après avoir salué la présence de MM. Valet et Dietrich, membres d'honneur, il invite l'assemblée à se lever afin d'honorer la mémoire de nos sociétaires que la mort a ravis à l'affection de leur famille.

Aucune modification n'étant demandée à l'ordre du jour, il sera suivi comme présenté par le comité :

1. *Ouverture et contrôle des pouvoirs.* Fait ressortir la présence de 98 délégués représentant 45 sections. Sont absents les délégués de La Manthue et du Lac.

2. *Désignation des scrutateurs.* Sont désignés et acceptent leur mandat MM. Bassin, Merminod, Cuendet et Voyanne.

3. *Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée.* Ce procès-verbal ayant paru dans le journal du mois de mai 1960, sa lecture n'est pas demandée. Il est adopté à l'unanimité.

4. *Rapport du président.* M. P. Meunier retrace l'activité, combien multiple, de notre société au cours de l'exercice écoulé. Au nom de tous les apiculteurs romands il tient à exprimer sa reconnaissance à notre collègue Marcel Soavi qui, après quinze années consacrées à la cause apicole, dont il a été un fervent défenseur, se retire du comité central.

Le rapport présidentiel, mis en discussion par M. M. Soavi, vice-président, est adopté à l'unanimité.

5. *Finances.*

- a) *Rapport de la Société fiduciaire Mandataria* sur l'exercice 1960. Le président en donne lecture.
- b) *Rapport de la commission de vérification.* M. Merminod, au nom de la commission, donne lecture de ce rapport qui a paru dans le numéro de mars de notre journal.

La discussion est ouverte. M. Soavi, caissier, se fera un plaisir de répondre à toutes les questions qui lui seront posées. M. Wissmann invite le comité, vu l'augmentation des dépenses, de revoir la gestion financière de la société. Il estime que la Romande doit pouvoir tourner avec ses ressources actuelles. M. Muller tient à

remercier le comité pour son activité. Il aimerait avoir quelques précisions sur le compte « Contrôle du miel ». Comme il est difficile de tout mettre dans un résumé des comptes, M. Soavi donne quelques explications complémentaires :

L'assemblée des délégués : les frais ont passé de Fr. 3573.— à Fr. 4046.— par suite de l'augmentation du nombre des vétérans.

Contrôle du miel : a passé de Fr. 485.— à Fr. 1045.— car il a été alloué au préposé pour le travail fait en 1959 une allocution complémentaire qui a été comptabilisée en 1960.

Concours des ruchers : augmentation due au fait que le nombre des concurrents a été plus élevé cette année.

Journal : passe de Fr. 29 411.— à Fr. 30 720.—. Cette augmentation est due à l'augmentation du prix d'impression et à celle du nombre des collaborateurs.

Dépenses diverses : les frais pour délégations ont été particulièrement élevés cette année.

Les comptes 1960 mis au voix sont adoptés sans avis contraires.

c) *Budget 1961*. Est mis en discussion. M. Wissmann demande au comité s'il ne serait pas possible de diminuer les frais occasionnés par l'assemblée des délégués. M. Muller estime que les frais de transport devraient être à la charge des sections. M. Borgeaud appuie la proposition Muller. L'économie ainsi réalisée permettrait d'alimenter un fonds de propagande. M. Gaspoz n'est pas d'accord car il ne serait pas possible aux petites sections de supporter ces frais. M. Gobbo suggère l'idée que le service soit payé par les membres. M. Pachoud estime qu'il est absolument nécessaire de réaliser des économies. Il propose de supprimer la ristourne pour nouveaux membres. Si la cotisation est augmentée il est à craindre de nombreuses démissions. M. Soavi tient à bien préciser que toutes les mesures qui seront prises n'auront effet qu'en 1962. M. Wissmann propose alors à l'assemblée d'accepter le budget présenté.

Mis aux voix il est adopté sans avis contraire.

d) *Fixation de la cotisation pour 1962*. Le président tient à relever que toutes les charges ont augmenté de 10 à 15 %. La Romande a été chargée par la VDSB d'organiser un stand à l'Exposition nationale de 1964. Notre fonds de réserve est encore insuffisant pour couvrir notre participation. D'autre part ce fonds devra être reconstitué de façon à permettre à notre société de faire face aux dépenses extraordinaires qui ne manquent pas de se présenter périodiquement. Il faut également envisager des dépenses supplémentaires qui découlent des travaux envisagés par le Liebefeld pour le développement et l'encouragement de notre apiculture.

Une commission a été chargée par le comité de faire des propositions en vue d'une réorganisation financière de notre société. Des économies pourraient être réalisées en diminuant le nombre des délégués (un par cent et fraction de cent), en mettant à la charge des apiculteurs qui font contrôler leur miel les frais de propagande (Fr. 1.— par 100 kg de miel contrôlé), en ne faisant paraître notre journal que onze fois par année, en diminuant le montant des subsides pour cours d'apiculture. Par la faute de certains caissiers, chaque année nous expédions des centaines de journaux à des membres radiés ou démissionnaires. Une économie substantielle pourrait être réalisée si chacun faisait son travail en temps voulu. M. Meunier invite l'assemblée à faire confiance au comité et de voter l'augmentation des cotisations de Fr. 1.— par année. Il fait appel au bon sens de chacun, surtout au moment où les pouvoirs fédéraux sont décidés à soutenir notre apiculture. La discussion est ouverte.

M. Baillod estime que l'on pourrait réduire les frais d'impression du journal en supprimant les clichés qui illustrent les articles nécrologiques. M. Meunier ne peut se ranger à cet avis. Est-ce bien sur ce chapitre qu'il y a lieu de faire des économies ? M. Leuba partage le point de vue de M. Baillod. Il ne faut pas que cette question de clichés devienne une coutume. Il faut les réserver uniquement à des personnes qui ont réellement joué un certain rôle dans leur section. MM. Soavi et Baour sont du même avis. Mis aux voix la suppression des clichés des articles nécrologiques est adoptée à une majorité évidente.

M. Baillod propose de faire payer par les sections fautives les journaux qui ont été envoyés aux membres qui n'y avaient pas droit. M. Schaller fait la proposition suivante : faire paraître dans notre journal le nom des sections qui ne sont pas en ordre avec le caissier central.

Mise aux voix cette proposition est adoptée sans avis contraire.

M. Wissmann demande s'il est vraiment nécessaire que les divers fonds s'augmentent chaque année de leurs intérêts. Le fonds Bertrand (fonds de réserve) sera plus qu'absorbé par notre participation à l'Exposition nationale suisse, les fonds entraide et dommages sont bien modestes. Est-il indiqué de puiser encore dans ces divers fonds ? M. Wissmann tient à préciser qu'il ne s'agirait que des intérêts.

Mise aux voix la proposition Wissmann est rejetée à une majorité évidente.

M. Leuba remercie le comité pour tout son travail. Comme nous devrons, plus que jamais, lutter contre la concurrence des miels étrangers en diminuant, dans la mesure du possible, nos frais de production et participer financièrement à l'aide indirecte à l'apiculture, il invite l'assemblée à faire sienne la proposition

du comité. M. Blaser fait remarquer que les frais généraux augmentent également dans les sections si bien que la cotisation n'augmentera pas en définitive de Fr. 1.— par année. M. Wissmann estime que c'est une grave erreur que de vouloir augmenter la cotisation, il s'en suivra certainement une diminution du nombre des membres. M. Bassin trouve que la discussion devient pénible et qu'il faut passer au vote.

Mise aux voix la proposition du comité de porter la cotisation à partir de 1962 de Fr. 7.50 à Fr. 8.50 est adoptée à une majorité évidente. Avis contraires : 3.

Le président remercie l'assemblée pour son geste et l'assure que le franc ainsi octroyé sera bien placé étant donné les charges qui incombent à la Romande.

M. Wissmann précise que son attitude n'a pas été guidée par une question de méfiance à l'égard du comité.

La séance est alors interrompue pour permettre à chacun de se restaurer. Au cours du repas, toujours excellement servi par M. Hottinger, M. P. Meunier tient à saluer la présence parmi les faux bourdons d'une gracieuse majesté Mme Rochat-Péclard, ainsi que celle de MM. Roulet et Paréaz, respectivement président et vice-président de la Centrale romande des miels.

Reprise de la séance à 14 h. 15.

La suppression de la ristourne pour nouveaux membres, proposée par la commission de vérification, est adoptée. Avis contraires : 2.

e) *Désignation des sections vérificatrices.* Anciennes sections : Béroche, Bière, Broyarde. Nouvelles sections : Chamosaire, Conthey, Cossonay.

6. *Adoption des rapports publiés dans le journal.* Sont adoptés à l'unanimité. M. Gobbo adresse ses félicitations à notre bibliothécaire. Il demande à ce que l'on achète les dernières nouveautés. M. Dietrich lui fait remarquer que la bibliothèque s'enrichit d'année en année et que les ouvrages apicoles qui paraissent en français sont peu nombreux.

7. *Nomination statutaire de trois membres sortant dont deux rééligibles.* M. Wissmann au nom de la Fédération jurassienne, et M. Gobbo au nom de la Fédération neuchâteloise, proposent de confirmer dans leur mandat MM. Broquet et Matthey. M. Sueur au nom de la Fédération vaudoise tient à remercier M. M. Soavi, membre sortant du comité central, pour toute l'activité qu'il a déployée au cours de ces quinze dernières années. Il propose de le nommer membre d'honneur de la Romande. Il présente alors le nouveau candidat : M. Auguste Merminod qui a deux qualités : celle d'être jeune et de ne pas être instituteur, ce qui ne manquera pas de plaire aux Genevois. Il est comptable de la Fédération

laitière vaudoise et fribourgeoise et membre très actif de sa section.

Ces diverses propositions sont votées en bloc à l'unanimité.

M. Merminod remercie l'assemblée pour sa marque de confiance. Il s'efforcera par son activité au sein du comité central de la mérriter.

8. *Tirage au sort de la circonscription concours de ruchers 1961.* Le tirage au sort désigne la circonscription 4 : La Menthue, Lucens, Moudon, Jorat et Basse-Broye.

9. *Propositions des sections présentées dans les délais statutaires.* Il y aura cette année deux cours complets d'apiculture subsidiés à Fr. 300.— chacun au maximum et un cours d'élevage de reines subsidié à Fr. 100.— maximum.

La Côte neuchâteloise exprime les vœux suivants :

1. Etablissement de deux prix officiels pour le miel :
 - a) pour le miel contrôlé,
 - b) pour le miel non contrôlé.
2. Dans le cadre des mesures proposées pour soutenir l'apiculture tirer parti des données déjà recueillies pour déterminer :
 - a) l'époque habituelle des miellées,
 - b) les méthodes de conduite des ruchers les plus intéressantes au point de vue économique.

M. Gobbo estime qu'il y a miel et miel. Le miel contrôlé devrait être vendu plus cher que le miel non contrôlé. Ce serait ainsi pousser les apiculteurs à faire contrôler leur récolte. Un effort doit être fait dans ce sens. Quant aux panneaux-réclames on ne sait qu'en faire. M. Gaspoz estime que ce serait une erreur de vendre le miel non contrôlé en dessous du prix officiel. M. Leuba insiste sur le fait que le miel n'est malheureusement pas toujours traité comme il le devrait. Il invite le comité à étudier la création d'une coopérative d'achats en gros (maturateurs, extracteurs, bidons, cire, etc.).

Le prix du miel est fixé chaque année par la Fédération des sociétés suisses d'apiculture. Il s'agit du prix du miel contrôlé. En ce qui concerne les panneaux-réclames leur diffusion est devenue une nécessité. Il faut qu'on les voie partout, c'est une réclame qui ne coûte presque rien.

M. Barbier demande au comité de revoir la question du contrôle du miel qui ne semble pas encore bien au point. Les étiquettes sont trop chères, les frais de contrôle trop élevés. M. Bolle lui, fait entière confiance au système actuel. Il trouve que le prix des étiquettes n'est pas excessif.

La section des Montagnes neuchâteloises forme le vœu de voir nos miels suisses mieux connus du public et présentés sous une

forme plus attrayante. Cette question est liée à nos moyens financiers.

La section de Nyon aimerait que les organes de la SAR prennent une part plus active dans la question de l'écoulement des miels indigènes, question primordiale pour l'avenir de notre apiculture. Le comité central ne perd pas de vue cet important problème.

La section de Lausanne souhaite que les prestations de l'assurance responsabilité civile soient mieux adaptées aux conditions actuelles. Question actuellement à l'étude.

La section de Moudon et environs demande à ce qu'une liste de conférenciers apicoles soit publiée dans notre journal. Cette liste a paru dans le numéro de février. Notre rédacteur a également été chargé de tenir à jour un fichier des films apicoles disponibles.

La section du Lac aimerait que notre journal renseigne les apiculteurs sur l'évolution du marché du sucre. Ces renseignements ont été donnés dans le numéro de mars de notre journal.

La section d'Orbe demande à ce que le tirage au sort de la circonscription concours de ruchers soit fait une année à l'avance afin que les participants puissent s'y préparer. Cette proposition demande à être étudiée et ne pourra être prise en considération qu'une fois cette série de concours achevée.

La section Ajoie-Clos du Doubs forme le vœu de voir notre abeille mieux protégée contre les traitements antiparasitaires. L'abeille est protégée par la loi sur l'agriculture. C'est à chaque canton qu'il appartient de prendre les mesures appropriées.

La section de la Gruyère invite le comité à entreprendre de nouvelles démarches auprès de nos autorités afin d'obtenir une réduction sur le prix du sucre de nourrissement. Cette question a été définitivement écartée par l'aide indirecte à l'apiculture.

Pour terminer cette assemblée le président donne la parole à MM. Roulet et Paréaz, respectivement président et vice-président de la Centrale romande des miels qui à tour de rôle donnent quelques explications sur l'état du marché du miel en Suisse, la marche de la Centrale et ses difficultés. M. Meunier invite les apiculteurs à adhérer nombreux à notre Centrale. C'est grâce à son activité que le prix officiel du miel a pu être maintenu. M. Bassin tient à rendre un hommage mérité aux membres responsables de la Centrale pour tout le travail intelligent qui a été accompli.

Le président donne encore la parole à M. M. Soavi qui remercie l'assemblée de l'avoir nommé membre d'honneur. C'est une marque de reconnaissance à laquelle il est très sensible. Il estime

n'avoir fait que son devoir. Il continuera, dans la mesure du possible, à être utile à notre société.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures.

Le président : *P. Meunier.*

Le secrétaire : *P. Zimmermann.*

Maladies obligatoirement déclarées en mai 1961

<i>Canton/district</i>	<i>Localité</i>	<i>Cas</i>
Valais	Acariose	
Conthey	Ardon	1
Conthey	St-Pierre-de-Clages	1
Entremont	Orsières	1
Sion	Sion	1
	Loque américaine	
Bâle-Campagne	Wintersingen	1
Sissach		
Berne	Porrentruy	1
Porrentruy		
Grisons		
Heinzenberg	Salgien-Platz	2
Inn	Ardez	1
Inn	Scuol	1
Ob. Landquart	Klosters-Dorf	1
Ob. Landquart	Serneus	2
Lucerne		
Lucerne	Littau	1
Willisau	Ebersecken	2
Tessin		
Lugano	Pregassona	1
Valle Maggia	Someo	1
	Loque européenne	
Argovie		
Bremgarten	Oberlunkhofen	2
Muri	Auw	1
Berne		
Aarberg	Lyss	1
Aarberg	Schwanden s/Schüpfen	1
Berne	Dentenberg	1
Interlaken	Brienz	1
Konolfingen	Oberdiessbach	2
Nd. Simmental	Erlenbach	2
Trachselwald	Dürrenroth	1
Grisons		
Glenner	Riein	1
Heinzenberg	Almens	1
Vorderrhein	Rueras/Tavetsch	1
Vorderrhein	Mompé/Tavetsch	1

<i>Canton/district</i>	<i>Localité</i>	<i>Cas</i>
St-Gall		
Sargans	Wallenstadt	1
Schwyz		
Höfe	Pfäffikon	1
Tessin		
Leventina	Airolo	4
Zurich		
Affoltern s/A.	Ottenbach	1
Fribourg		
Broye	Lully	1
Broye	Seiry	1
Glâne	Billens	1
Gruyère	Estavannens	1
Gruyère	La Tour-de-Trême	1
Sarine	Matran	1
Neuchâtel		
Boudry	Bevaix	4
Boudry	Fresens	1
Boudry	Gorgier	1
Boudry	Montalchez	1
Boudry	Serroux s/Corcelles	1
Boudry	Brot-Dessous	1
Valais		
Entremont	Bruson	1
Entremont	Orsières	1
Martigny	Martigny-Ville	2
Vaud		
Aigle	Le Châtel	1
Cossonay	Lussery	1
Nyon	Crassier	1



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour juillet 1961

Les apiculteurs qui ont vécu ce printemps 1961 pourront raconter bien des choses à leurs après-venants. Il y a belle lurette que nous taquinons les abeilles; mais nous n'avons jamais vu pareille saison ! Non seulement à cause de la pluie, de la pluie et encore idem, mais surtout à cause de l'essaimage général, doublé, triplé. On en venait à se demander si nos amies allaient toutes émigrer vers d'autres cieux plus cléments ou un autre continent plus tranquille, mais... lequel ? Certains jours on voyait des essaims suspendus à chaque arbre du verger ! Sans compter ceux qui allaient se poser ailleurs. Un apiculteur « sur les dents » me téléphonait : « Je crois que je deviens fou ! » Ne pensez-vous pas qu'une centrale des essaims aurait rendu de signalés services ?